



Paris, le 3 mars 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TEMPÊTE XYNTHIA – PLAN DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL POUR LES PROFESSIONNELS

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, s'est rendu aujourd'hui en Vendée et en Charente-Maritime dans une exploitation d'élevage, à Sainte-Radégonde des Noyers et dans une exploitation ostréicole sur l'Ile de Ré, où il a pu constater les dégâts très importants causés par la tempête Xynthia. Il a rencontré les professionnels conchylicoles et agricoles des deux départements. Le ministre a exprimé sa solidarité et son émotion aux professionnels et aux familles touchés par la catastrophe.

*

Comme l'a annoncé le Président de la République dès lundi lors de son déplacement dans les zones sinistrées, Bruno LE MAIRE a présenté un **plan de soutien exceptionnel aux conchyliculteurs et pisciculteurs des départements touchés par la tempête**, d'un montant estimé de 20 millions d'euros. Les mesures portent sur :

- la mise en œuvre du Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles pour compenser les pertes de coquillages ou de poissons
- l'aide au remplacement du matériel. Cette mesure permettra le redémarrage rapide des exploitations sinistrées en complément des indemnités versées par les assurances.
- l'allègement des charges financières.

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 40 39 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11

Bruno LE MAIRE a également annoncé un **plan de soutien dédié aux agriculteurs des départements touchés par la tempête** :

- le Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles est mobilisé afin de permettre l'indemnisation des pertes de fonds ainsi que des pertes de récolte non assurables. Il permettra ainsi d'intervenir pour les dommages qui ne peuvent pas être couverts par le biais de produits d'assurance. Son montant sera fonction des évaluations en cours.
- les agriculteurs ayant subi des pertes importantes pourront bénéficier d'un allègement spécifique de leurs charges financières et d'une prise en charge de leurs cotisations sociales afin de les aider à faire face aux coûts de redémarrage de leur activité de production. Une première enveloppe de 5 millions d'euros est mobilisée par l'Etat et la Mutualité sociale agricole.

Pour toutes les productions, et dans tous les départements concernés, des missions d'enquête vont être lancées en début de semaine prochaine afin de recenser et de quantifier tous les dommages subis par les exploitations agricoles, conchylicoles et piscicoles. Un **comité national d'assurance en agriculture, dédié spécialement au traitement des conséquences de la tempête Xynthia**, sera organisé dès que le ministère de l'agriculture disposera du résultat des enquêtes départementales. La reconnaissance du caractère de calamité agricole permettra alors le dépôt des dossiers individuels.

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide et conforme au droit communautaire, ce plan sera présenté dans les prochains jours à la Commission européenne.

Bruno LE MAIRE a salué la solidarité paysanne qui s'exprime avec une intensité exceptionnelle depuis dimanche. Il a également remercié les services déconcentrés du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche pour leur mobilisation et l'accompagnement des conchyliculteurs, pisciculteurs et agriculteurs en difficulté.

Contacts presse

Service de presse de Bruno Le Maire - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 40 39 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11
